



DECISION N° 002258 /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF
portant affectation de personnels.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
 - Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu l'arrêté n° 000203/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Brevet de l'ENAM aux élèves du Cycle "B" de la Division des Régies Financières de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
 - Vu l'arrêté n° 000204/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Brevet de l'ENAM aux élèves du Cycle "B" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
 - Vu l'arrêté n° 000205/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
- considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme ou du Brevet de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections : **Administration Générale, Économie et Finances, Administration du Travail, Administration des Affaires Sociales et Trésor "B"** Promotion **2018-2020**, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère de l'Administration Territoriale**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	ABDOUL FATTAH ABOUBAKAR	K-105777	AGA
2	ABENA OSSEGUE ELISE MIREILLE, épouse NOAH NOAH	655654-D	
3	AHMADOU HAMADOU	T-105790	
4	ENAMA FOUDA LAURENT PATRICE	O-105904	
5	GALEGA SABUM JOSPIN	M-105941	
6	LELE LAFRIQUE EZOUDA LOIC BENEDICT	O-105979	

7	LIMA BADJANG DAVID	U-105982	
8	LOHME BESSALA JULIE	M-060544	
9	MOABAMBE FRANCK CEDRIC	M-106039	
10	MOUANDJO JEAN GEORGES	S-106048	
11	NDOUMVE JOELLE TATIANA	W-106084	
12	NKE PROTAIS BERTRAND	J-106125	
13	NTOLAMINO CORINNE AUDREY	B-106136	
14	EBOUELE EYANGO PIERRE FLEURY	M-105887	ATA
15	LANG NTSANA GWLADYS	M-105977	
16	NTSOUASSE CLADEL LEONEL	L-086058	
17	GARGA BAÏDI PASCAL	S-111459	AAS
18	ADEGOBO PLACIDE ARNOLD	K-105783	
19	BAYI DJON JOSEPH ADONIS KEVINE	Z-105840	ECOFI
20	HASSAN MOUHSSIN	M-105950	
21	TCHO ZOUM LEONARD	I-106203	
22	ASSOGO ADELINE VICTOIRE	O-105814	Trésor B

Article 2.- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère de l'Administration Territoriale.

Article 3.- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINAT/SG/DRH ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le



Joseph LE

06 OCT 2021